

Arrêté N°2022-262

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3 et L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 2022-230 du 20 septembre 2022, portant composition du jury de VAE du Master Information et communication – gestion éditoriale et communication internet,

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master information et communication susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

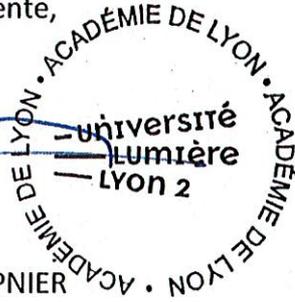
Ajout, dans la rubrique « enseignant titulaire », de Annelise TOUBOUL, MCF.

Ajout, dans la rubrique « président du jury », de William SPANO, mcf, en remplacement de Valérie CROISSANT, mcf

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 12/10/2022

Pour La Présidente,



Nathalie DOMPNIER

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Master information communication

Gestion éditoriale et communication internet

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	William SPANO	mcf
Enseignant chercheur Titulaire	Annelise TOUBOUL	mcf
Professionnel Titulaire	Laurent DEGETZ	Chef de projet web /éco concepteur web